R.E.S.P.E.C.T.

2006 - 2007
Réseaux de l'**E**conomie **S**ociale et Solidaire
Pour l'**E**galité des **C**hances et la **C**oncilation des **T**emps

MODULE DE SENSIBLISATION A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Origines, caractéristiques, enjeux

Mode d'emploi à l'attention des formateurs

CCRA Collège Coopératif Rhône-Alpes

L'Atelier Coopératif

Remarque liminaire : il est nécessaire de souligner au préalable combien le champ de l'ESS est en permanente innovation et donc en permanente construction. En conséquence, les concepts théoriques qui sont proposés au fil des pages de ce module, seront mobilisés, comme autant de prismes pour aborder le champ, à fournir comme des clés de lecture aux apprenants, mais toujours avec une certaine prudence.

Ce livret du formateur est accompagné d'un support Power Point et d'un dossier documentaire à l'attention des apprenants.

Il reprend, pour chaque diapositive, les commentaires et fait référence aux documents associés du dossier documentaire, sous la forme d'un tableau :

Commentaires	**Diapositives** Eléments textuels
Pour approfondir : Référence aux documents numérotés du dossier documentaire Ou pistes de travail (réflexion collective, docuements à commenter ou à repérer, …)	

Il est proposé d'organiser la journée en trois grands temps :

1. L'origine de l'ESS ➔ p. 3 à 13
   Diapositives 1 à 8
2. Caractéristiques (repères théoriques) ➔ p.14 à 22
   Diapositives 9 à 17
3. Quelques enjeux et problématiques de l'ESS ➔ p. 23 à 30
   Diapositives 18 à 22

Ressources pédagogiques

L'apport de connaissances est relativement conséquent pour une journée. On portera donc attention à préserver une alternance de temps d'apports de connaissances et de temps d'échanges.
On tentera, en particulier pour la 3e partie, de laisser émerger les interventions des participants pour favoriser la mutualisation de vécus sur les enjeux et les problématiques et en partager la connaissance.

Les temps d'échanges.
Ils sont suggérés dans les encarts bleus « Pour Approfondir ». Ils s'appuient en partie sur l'appropriation du dossier documentaire.

Le dossier documentaire
Ces documents pédagogiques pourront être mobilisés au fur et à mesure de l'apport de connaissances. Selon le temps dont dispose le groupe, ils sont à commenter ensemble, à repérer , …

I. Origines de l'ESS

Présentation générale partie 1

Commentaire

On doit distinguer, pour comprendre l'origine de ce qu'on nomme aujourd'hui l'économie sociale et solidaire :

- L'invention de l'économie sociale, du titre d'un bel ouvrage d'André Gueslin
- L'émergence de l'économie solidaire, terme que sont venus consacrer les travaux de J-L Laville d'une part, et d'autre part le terrain, les multiples initiatives, et en nommant le principal réseau des années 1990, le réseau d'économie alternative et solidaire.

Des origines différentes, certes, mais nous le verrons des points communs, tant dans les motifs de la création et du développement de chacun de ces mouvements d'initiatives socio-économiques que dans leur posture, politique et économique au regard des deux secteurs, privé et public.

Diapositive 1

1.1 L'invention de l'économie sociale

- *Repères sur les courants idéologiques*
- *5 grandes périodes de construction ou d'évolution de l'économie sociale*

1.2 L'émergence de l'économie solidaire

- *1968, ou l'appropriation de la question politique par la société civile*
- *Rappel des grands enjeux contemporains*
- *L'auto organisation d'initiatives socio économiques et le développement des réseaux*

1.3 Leçons de l'histoire et constats transversaux

- *Les rapports ambigus des pouvoirs publics à l'ESS*
- *L'ESS, fruit de la synergie Etat marché*

1.1 L'invention de l'économie sociale, repères sur les courants idéologiques

Commentaire
Il n'y a pas une histoire, mais ces histoires de l'économie sociale, dans la mesure où son identité s'est forgée au travers de courants de pensées mais aussi d'expérimentations très diversifiés.
Ces courants de pensée ont tous cependant pour enjeu des orientations réformistes, contestant plus ou moins radicalement le capitalisme ou l'économie de marché.

Diapositive 2

➔Une identité forgée à travers des courants de pensées diversifiés

Trois sources idéologiques

➔Trois principales sources historiques
■*La source libérale*
■ *La source du christianisme social*
■*La source socialiste*

•**La source libérale** : L'économie sociale comme la science de la répartition et de la redistribution (**C. Dunoyer ; J-B Say ; L. Walras)**

•**La source du christianisme social** : Une volonté réformiste qui s'appuie sur le développement du système coopérativiste et sur le principe de solidarité ; l'économie sociale comme projet palliatif. (**De F. Le Play à Ch. Gide)**

•**La source socialiste : elle-même** en proximité forte avec **l'associationnisme ouvrier et l'anarcho syndicalisme.** Une volonté réformiste : l'économie sociale comme projet alternatif (**Au 1er XIXe siècle : Fourier, Cabet, Leroux, Pecqueur, L. Blanc, …Au 2nd XIXe siècle : Beluze, Proudhon, …)**

➔Des points communs aux différents courants
■*Tentative de concilier de l'émancipation individuelle et de l'intégration collective*
■*Remédier aux effets néfastes de la révolution industrielle*

« L'économie sociale, fille de la nécessité »
(Charles Gide)

Toutes ces idées ont cependant en commun d'essayer de :
Tenter de **concilier l'émancipation individuelle avec l'intégration collective** et la cohésion sociale
Remédier aux effets néfastes de la révolution industrielle pour permettre aux ouvriers et paysans d'accéder à des conditions d'existence et de travail décents.

Parce que l'économie sociale est en résonance forte et concrète avec les problématiques économiques et sociales, elle a inspiré à Gide la célèbre définition suivante : L'économie sociale, fille de la nécessité.

Pour approfondir

Tour de table pour favoriser l'appropriation de l'idée que ces points communs se retrouvent dans des initiatives multiformes
Exemple : **Avez vous connaissance d'initiatives ou de projet visant ce double objectif, l'émancipation individuelle, l'intégration collective ?**

Pour approfondir

DP 2 – Précisions sur les commentaires sur les trois sources et citation à commenter ensemble

Une source libérale
Pour des auteurs comme Charles Dunoyer (1830) , Jean Baptiste Say ou Frédéric Passy (1890), les « lois naturelles » de l' « économie politique » sont forcément sociales puisqu'elles correspondent à un ordre providentiel, c'est-à-dire voulu par Dieu.
Dans leur système de pensée, il n'est question que d' « harmonie universelle », d' « inégalités providentielles ». L'*économie sociale* (titre d'un ouvrage de Dunoyer en 1830) est donc synonyme d'Economie Politique.

Dans ce même courant, à la fin du siècle, un Léon Walras, auteur d'un traité d'économie pure et père fondateur de l'économie mathématique, science de la production, écrira aussi des *Etudes d'économie sociale* (1896) ou « étude de l'intervention de l'Etat dans la répartition des richesses ».
L'économie sociale désigne donc ici la science de la répartition et de la redistribution.
A noter que ce sens perdure aujourd'hui : un colloque international réunit chaque année des chercheurs et universitaires spécialistes d'économie du travail d'économie de la santé, de la protection sociale, de l'environnement, de l'éducation, toutes ces spécialités étant regroupées sous l'appellation économie sociale.

La source du christianisme social
Elle comprend elle-même une branche catholique dont le représentant le plus connu est Frédéric Le Play, qui a fondé dans les années 1850 la Société Internationale des Etudes Pratiques d'Economie Sociale et une branche protestante dont l'auteur le plus célèbre est Charles Gide.
On trouve ici, comme chez Walras une volonté réformiste. Ce courant est critique à l'égard du système libéral et de l'industrialisme manchestérien. Il entend l'amender au nom de l'équité et de la solidarité. Le système coopérativiste, fondé sur le principe de solidarité est la voie privilégiée du réformisme.

La source socialiste
Elle est vivace chez les socialistes français du début du XIXe (cf. liste citée dans les commentaires simples) et se poursuivra jusqu'à Jean Jaurès lui-même. Pour cette tradition socialiste proche tant de l'associationnisme ouvrier que de l'anarcho syndicalisme, la coopération et le « mutuellisme » préfigurent la société socialiste.
Le projet de l'économie social n'est plus ici simplement palliatif , comme dans le christianisme social, il est alternatif > Cf. citation de Beluze. (Appel aux démocrates (1868)

Proposition de texte à commenter en groupe

« Qu'est-ce en effet que le système coopératif ? C'est l'alliance du principe libéral avec le principe de solidarité. C'est l'initiative individuelle renforcée par la puissance de la collectivité. Les travailleurs repoussent l'intervention de l'Etat. A vrai dire, ils ne veulent d'aucun patronage. Ils veulent améliorer eux-mêmes, par leurs propres efforts, leur situation. Mais, se sentant faibles dans leur isolement, ils se groupent, ils s'associent pour le crédit, pour la consommation, pour la production, pour l'assistance mutuelle. Ils ne demandent au pouvoir qu'une seule chose : la suppression des entraves qui les gênent, rien de plus, rien de moins. »

Commentaires

En fonction de la gestion du temps cette diapo de repères historiques peut être passée très rapidement

Diapositive 3
Cinq grandes périodes de construction ou d'évolution

Début 19e siècle : les principes de liberté défendus par la Révolution Française ouvrent grandes les portes à l'essor du capitalisme.
A la fin du 18e siècle, un exode rural massif, des conditions de travail en constante dégradation font grossir considérablement une masse d'ouvriers très pauvres, sans protection, qui vit au jour le jour.
Face à cette situation la masse ouvrière s'organise, malgré l'interdiction de toute coalition ou corporation décrétée par la loi Le Chapelier en 1791. C'est le développement de l'associationnisme ouvrier qui prend plusieurs formes : sociétés de secours mutuels, associations ouvrières de production (à partir de 1830), associations de consommation (cf. « le commerce véridique et social » de Derrion)

Fin XVIIIe / 1848

Organisation de l'associationnisme ouvrier pour résister à l'industrialisation

Pour approfondir : appropriation des principes originaux
A noter en 1844, l'expérience des Equitables pionniers de Rochdale qui ont, les premiers, écrits les principes de coopération.
➔Dossier documentaire : document 1 à repérer ou commenter et discuter

2nde moitié du 19e
L'économie sociale s'identifie comme « projet commun de projet social ».
Durant le second Empire, l'industrialisation prend son essor. Les notables commencent à se pencher sur la condition ouvrière ; l'Eglise se pose la question sociale ; et l'Etat promulgue en 1898 une première loi de droit social, réglementant les conditions du travail.
L'associationnisme se spécialise pour former les coopératives dont les spécificités sont intégrées à la loi sur les sociétés anonymes de 1867 ; une loi fonde les mutuelles en 1898. Les syndicats professionnels sont autorisés en 1884.
Ce projet commun de projet social peut être identifié à travers l'approche développée par Gide et présentée lors de l'exposition universelle de 1900

1848/ fin XIXe

Identification de l'économie sociale à un « projet commun de progrès social »

Pour approfondir : illustrations
➔Dossier documentaire : document 2 et 3 à repérer ou à commenter (doc 3)

- G. Vindt, « Godin, un patron au poêle », *Alternatives Economiques, n°181, mai 2000.*
- Tableau « extrait des rapports du jury international de l'exposition universelle ». Economie sociale. Charles Gide. Paris, 1900

1ère moitié du XXe siècle

L'économie sociale se rapproche de l'Etat pour gérer la question sociale. La loi 1901 ouvre le siècle, autorisant les associations non professionnelles. Il existe déjà 45 associations en 1901. Dans les années 30, la grande crise économique montre les limites du libéralisme et incite l'Etat à intervenir dans la régulation du marché.

De son côté le mouvement mutualiste se structure et se mobilise en faveur de l'institution d'une assurance sociale obligatoire : en 1910 et 1930 sont votées les premières lois qui permettront l'institution de la Sécurité sociale.

Le monde coopératif alors reconnu et soutenu par l'Etat intervient lui aussi dans de nombreux champs de la vie sociale : coopératives, ouvrières, de consommation, de crédit, agricoles, … seront d'autant plus sollicitées pour répondre aux problèmes posés par la crise, en particulier les pénuries d'emploi. Elles demandent l'intervention de l'Etat pour soutenir leur rôle économique et social.

1ère moitié Xxe

Rapprochement de l'Etat et des composantes associatives et mutualistes pour « gérer la question sociale »

De 1945 à 1975

C'est l'époque des trente glorieuses qui voit le développement du fordisme, de la standardisation dans l'industrie, ainsi que le développement d'un certain interventionnisme de l'Etat dit alors « Etat Providence ».

Le développement de politiques publiques ouvre un large champ aux mutuelles et associations qui deviennent pour partie des gestionnaires d'équipements sociaux. Les coopératives participent à ce mouvement : par ex., les coopératives de crédit sont les premières à installer des guichets de proximité pour démocratiser l'accès au crédit. Plus discrètes, les associations d'éducation populaire participent largement à l'intégration et à la promotion individuelle et collective des classes populaires.

1945-1975

Une économie sociale en voie d'institutionnalisation

Depuis 1975

Face à la crise du capitalisme, l'économie sociale se pose comme terrain d'expérimentation dont participe largement les initiatives émergentes de l'économie solidaire.

Pressentant un désengagement de l'Etat, les différentes familles se retrouvent dans les années 70 et 80 pour réaffirmer une identité commune, celle de l'économie sociale, terme délaissé depuis le début du siècle est repris. En 1980 est publiée la Charte de l'économie sociale.

L'économie solidaire se développe, illustrant les transformations que subit l'économie sociale face aux nouveaux enjeux contemporains.

Depuis 1975

Déploiement de nouveaux courants militants (cf. économie solidaire) ; l'économie sociale comme espace et terrain d'expérimentation

Pour approfondir : illustrations

➔Dossier documentaire : document 4 à repérer

- Historique du mouvement des Castors, extrait du site de Castors du Nord.

1.2 L'émergence de l'économie solidaire

Commentaires

De même que l'économie sociale du XIXe a émergé en réaction aux dégâts sociaux des révolutions industrielles, l'économie solidaire a émergé en réaction au développement d'une société capitaliste. L'économie solidaire plonge ses racines dans les mouvements issus de la contre culture des années 1960.

A titre d'exemple des mouvements concernés.. ;

A titre d'exemple des initiatives d'économie citoyenne expérimentées en alternative au capitalisme…

Diapositive 4

1968, l'appropriation de la question politique par la société civile

L'économie solidaire, fruit des mouvements issus de la contre culture des années 1960

- *la culture auto gestionnaire*
- *le développement des communautés rurales*
- *la lutte anti militariste des paysans du Larzac*
- *le mouvement d'émancipation des femmes*

La mise en place d'initiatives citoyennes, en réponses alternatives au développement du capitalisme.
Exemples :

- *les premières crèches parentales*
- *les démarches d'épargnes citoyennes*
- *l'équité dans l'échange Nord Sud par le développement du commerce équitable*

Pour mieux saisir le contexte de cette émergence, il est opportun de rappeler les grands enjeux contemporains.

1. les mutations économiques (« décroissance » de l'économie des colonies, montée en puissance des échanges économiques internationaux, crise de l'industrie, émergence de la société de service, crise du monde agricole …) entraîne un chômage dorénavant structurel. On voit émerger de nouvelles formes de pauvreté dont le symptôme majeur est le cumul de handicaps socio-économiques : difficulté d'accès aux soins de santé pour les plus pauvres, difficulté d'accès à un logement décent, montée en puissance de contrats précaires et courts, …
2. De fait, la Sécurité sociale entame un processus déficitaire, et la protection sociale de façon générale n'est plus, dans la forme qu'elle connaît dans les années 70 puis 80, adaptée aux nouveaux enjeux sociaux
3. c'est la crise de la « société salariale » où les modèles fordistes et keynésiens ne sont plus de mise
4. Robert Castel analysera la montée en puissance de nouvelles formes de précarisation à travers la question de la dissociation du lien social. C'est la « dynamique de désaffiliation ».

Diapositive 5
Rappel des grands enjeux contemporains

L'enchaînement des causes et sources majeures des situations et dynamiques de précarité, de pauvreté et d'exclusion
1.Mutations économiques, chômage structurel, nouvelles pauvretés
2.La crise de la protection sociale et de l'état providence ou la « solidarité organique en question »
3.La crise de la société salariale (blocage de la régulation sociale fordiste et keynésienne)
4.La dynamique de la « désaffiliation »

Pour approfondir : illustrations
➔Dossier documentaire : document 5 à commenter en commun
- Schéma de Robert Castel

Transversalement à ces enjeux, les échanges internationaux, la fin des colonies amplifient les déséquilibres Nord Sud ; Et si la sphère économique se développe, profitant du développement de la sphère marchande, c'est sans tenir compte de ce qu'on nomme aujourd'hui les enjeux du développement durable, c'est-à-dire la nécessité de tenir compte de la dimension écologique et social en même temps que de la dimension économique.

On peut alors, pour faire le parallèle s'interroger :

L'accroissement des déséquilibres Nord Sud

Les limites d'un développement écologiquement insoutenable

L'économie solidaire, fille de la nécessité ?

Commentaires

Au-delà des symboles de la contre culture des années 60-70, dont on peut dire qu'elle a constitué un terreau favorable, on peut dater symboliquement la naissance de l'économie solidaire à la création de l'ALDEA, Agence de Liaison pour le Développement d'une Economie Alternative. L'ALDEA avait pour enjeu de maintenir un espace critique sur l'économie dominante, alors même qu'elle a été créée lors de la venue de la Gauche au pouvoir.

A noter que c'est cette même année que Rocard, alors au Gouvernement, fait reconnaître l'économie sociale à partir de l'entrée statutaire. Il crée un secrétariat d'état à l'économie sociale, dédié aux associations, coopératives et mutuelles.
Pour autant, l'économie solidaire, naissante, est encore loin de se sentir proche de l'économie sociale « instituée ». A partir de l'ALDEA émergent des structures d'appui à vocation économique : ainsi de la naissance des CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative de l'Epargne Solidaire) en 1983, qui détourne l'objet des Clubs d'investisseurs imaginés par le pouvoir giscardien. Dans le même esprit, la première société coopérative de capital risque alternative «Guarrigue » est créée.
Guarrigue participe à la capitalisation des premières entreprises alternatives tels que Inestène, Ardelaine, .ou encore Andines, la première entreprise française de commerce équitable.

A la fin des années 1980 les mouvements se structurent :à titre d'exemple l'ACCEPP, mouvement d'appui aux crèches parentales voit le jour. Claire Héber-Suffrin lance les réseaux d'échanges réciproques de savoirs. De nombreuses initiatives se développent et se retrouvent autour de la création du R.E.A.S, réseau d'économie Alternative et Solidaire, qui, rapidement prend la forme d'une Union d'Economie Sociale.
Les initiatives d'économie solidaire, malgré la diversité de leurs terrains et modes d'action, ont en commun de toutes se positionner contre l'économie libérale, de mettre l'accent sur l'implication des usagers, de s'organiser en réseau.

Bien souvent, les acteurs qui développent ce type d'initiatives, sont par ailleurs investis dans des mouvements « advocacy », (d e défense des droits) tels que le MRAP, AC ! ou encore Droit au logement, ATD Quart Monde…

Diapositive 6

L'auto organisation d'initiatives socio économiques et le développement des réseaux

1980-1990 : Des phénomènes clés

- *(1981) création de l'ALDEA (Agence de Liaison pour le développement de l'économie alternative)*
- *(1980-1985) expérimentation des premières entreprises d'Insertion*
- *Développement de l'ACCEPP (mouvement des crèches parentales)*
- *(1991)création de l'UES REAS*
- *(1994)Le développement de l'ADSP*
- *(1995)Développement des réseaux d'échanges de savoirs et des S.E.L*
- *(1996)Développement de mouvements d'agriculture biologique et de commerce équitable (mise au point de labels)*

Un poids croissant des réseaux comme forme d'organisation

Le développement parallèle de mouvements « advocacy » : le MRAP, AC !, Droit au Logement …

Pour approfondir

Tour de table pour partager la connaissance d'initiatives et faire « culture commune » multiformes

➔ Avez vous connaissance d'initiatives ou de projet ?

1.3 : Leçons de l'histoire et constats transversaux sur l'économie sociale et solidaire

Commentaires

En amont des approches théoriques que nous aborderons dans un second temps, l'économie sociale et l'économie solidaire, bien qu'émergée à un siècle d'intervalle, a au moins deux grandes caractéristiques qui rendrent son abord complexe :

Diapositive 7

Les rapports ambigus des pouvoirs publics et de l'ESS

- **L'un comme l'autre de ces champs d'initiatives et d'activités comme on l'a vu, s'est développé dans des secteurs d'activités variés**. Qui plus est, une **même initiative ou entreprise est bien souvent multidimensionnelle**, c'est-à-dire poursuit des buts multiples, même au prétexte d'activités de production « classiques » : déjà Godin en développant une activité de production de poêles et cuisinières, avait crée les habitations de ces ouvriers, et même une crèche, une bibliothèque, un théâtre … Une régie de quartier (pratiques d'économie solidaire développées elles aussi dans les années 1990) vise tant la réhabilitation des bâtis ou l'entretien des espaces verts du lien d'implantation, mais aussi la « réaffiliation », l'insertion, par le travail ou la participation des habitants …Combiner des buts sociaux, culturels ou écologiques à une activité économique rend l'appréhension des ces initiatives et entreprises peu lisibles ou aisément compréhensibles là où chacun d'entre nous a bien souvent une vision classique de l'entreprise qui développement des activités de production de bien ou de services dans le but d'en faire du profit. Il n'est pas dit que les entreprises classiques n'ont pas de politique sociale et peut être aujourd'hui écologique (cf. ce qui se fait sur la responsabilité sociale des entreprises) mais la finalité unique majeure même de l'entreprise reste celle de faire du profit, comme seul et unique finalité.

➔Un champ peu lisible

- *Multi sectorielle*
- *Multi dimensionnalité des initiatives*

- **Autre caractéristique similaire entre les deux champs d'activités : son émergence en réactivité à des mutations socio-économiques** qui conduit à plusieurs incidences possibles.

➔ Des caractéristiques liées aux contextes socio-politiques

Première incidence : Si l'économie sociale a précédé le développement de l'Etat Providence, elle l'a largement inspiré. Ainsi en est-il de l'illustration exemplaire de la création de la Sécurité Sociale en 1945 qui doit à la Mutualité le principe de mutualisation et les modalités d'évaluation économique du risque. Il en va de même pour les politiques d'insertion qui se sont largement construites de façon dialectique avec les acteurs de l'économie solidaire dans les années 80

- *Une source d'inspiration (le développement de politique de redistribution)*

Seconde incidence : cette dialectique n'est pas sans risque

pour l'évolution des pratiques de l'économie sociale et solidaire. Ainsi de nombreuses associations sont devenues des associations « gestionnaires », leur développement étant simultanément sécurisé et dépendant de politiques publiques dont elles sont les opérateurs. On parle alors du risque d'instrumentalisation qui reste un sujet polémique entre ces associations, principalement, et les pouvoirs publics.
Une autre épée de Damoclès pointe sur ces initiatives quand elles atteignent une taille critique sur le marché : celui de la banalisation, c'est-à-dire qu'elles perdent certaines de leurs spécificités – lien aux usagers, règles de gouvernance spécifiques, … - du fait de la concurrence qu'elles affrontent d'entreprises classiques : Ainsi en va-t'il de grosses mutuelles ou coopératives, depuis longtemps institutionnalisées (exemple du Crédit Agricole, de la MAIF, …) Encore qu'aujourd'hui certaines d'entre elles redécouvrent les vertus de leurs règles d'origine.

- *Les risques d'instrumentalisation ou de banalisation*

Troisième incidence : la difficulté à être reconnue comme un secteur à part entière. Bien que fréquemment utilisée l'appellation tiers secteur, connoté comme secteur résiduel semble déplacé. Ce n'est qu'au début des années 1980, donc récemment que le Gouvernement a initié cette reconnaissance par la création d'un secrétariat d'Etat qui est devenue une délégation interministérielle par la suite … sans moyens selon le gouvernement en place. 20 ans plus tard, un secrétariat d'Etat à l'économie solidaire voyait le jour … pour deux ans. Cette reconnaissance est donc marginale, fragile, fluctuante. On voit aujourd'hui des élus à l'E.S.S dans les collectivités locales. Mais qu'en est-il demain ?

- *l'ESS comme secteur, une reconnaissance institutionnelle récente et marginale*

Commentaires

Diapositive 8

L'ESS, fruit de la synergie Etat-marché

L'enjeu de la couverture des besoins sociaux est un motif majeur du développement de ces initiatives. Cependant, les modèles européens nous montrent que ces champs d'initiatives se développent en étroite correspondance avec ce qui se joue des choix politiques entre ce qui doit relever du service public ou du service privé.

➔Une constante : la question de la couverture des besoins sociaux

Le débat actuel au niveau européen entre services d'intérêt général et services économiques d'intérêt général concerne bien cette question. A titre d'exemple, le champ des services de santé doit-il relever intégralement du service public, être laissé au marché, ou encore être l'objet d'une délégation ou d'un contrat particulier entre l'Etat et un certain type d'acteurs privés qui serait en mesure de l'assurer du fait des règles qu'il se donne ?
Où se situe la limite entre services d'intérêt général (assurés par l'Etat) et services d'intérêt économique général (assurés par des services privés d'intérêt général ou privés?)

Où se situe la limite entre services d'intérêt général (assurés par l'Etat) et services d'intérêt économique général (assurés par des services privés d'intérêt général ou privés?)

Pour approfondir

➔Dossier documentaire : document 6 à commenter en commun

- Schéma : la tranche d'ananas de J. Hopkins

Une diversité de réponses

Les différents modèles d'organisations sociales et politiques au niveau européen nous montrent que pour autant, le développement de l'ESS, et sa diversité même, dépend non seulement de la place et du degré de développement de l'Etat Providence, mais également des traditions et données politiques politique qu'elles concernent le degré de décentralisation, la tradition d'initiatives citoyennes, … On peut aisément distinguer différentes modalités de développement de l'ESS selon les 3 grands modèles européens mis en évidence par plusieurs chercheurs dont, à titre d'exemple, Michel Albert**,** dans ***Capitalisme contre capitalisme, …*** qui distingue

le modèle anglo saxon
le modèle latin ou mixte
le modèle germanique

(1) les grands modèles européens
le modèle anglo saxon
le modèle latin ou mixte
le modèle germanique

Enfin, au-delà du mode d'inscription de l'ESS comme secteur « conformé » par la synergie Etat-Marché, **cette diversité se retrouve dans la multiplicité de formes adoptées par ces initiatives.**
Rien que la diversité des formes coopératives en France permet de l'exemplariser : des lois multiples distinguent les coopératives par leur objet économique (coopératives, de production, de consommateurs, d'utilisation de moyens …) par leur secteur d'activité (coopératives agricoles, d'artisans, …)

(2) Reconnaître les organisations : l'exemple du modèle coopératif, unité et diversité

Pour approfondir la connaissance de la diversité des formes coopératives en France, sous l'angle juridique et socio économique

➔Dossier documentaire : document 7 à repérer ou à commenter

- Repères juridiques sur la coopération en France

➔Dossier documentaire : document 8 à repérer ou à commenter

- Le continuum des organisations (Yair Lévi)

II. Caractéristiques

Introduction

Lecture commentée pour présenter cette partie

Diapositive 9

Repères théoriques
- L'économie sociale
- L'économie solidaire

➔ Diversité terminologique et quête d'un modèle commun

.

2.1 Repères théoriques

Sur l'économie sociale : diapositives 10 à 13

Commentaires

Les cadres théoriques de l'économie sociale positionnent et valorisent ses spécificités à partir de différentes approches : l'ESS est l'objet d'une approche multidimensionnelle. Il ne s'agit pas tant de définition unique, que d'éclairages multiples. Nous allons les voir un à un :

- L'approche par les deux versants ou les 4 mitoyennetés développée par Henri Desroche, le fondateur des Collèges Coopératifs ;
- L'approche par les paliers ou les stades de développement développée par Maurice Parodi
- Enfin l'approche statutaire, la plus connue, celle qui regroupe les sociétés de personnes associations, coopératives et mutuelles.

Enfin Claude Vienney a travaillé dans le cadre de sa thèse une hypothèse unificatrice que nous allons également explorer et qui constitue, là encore, un autre éclairage théorique.

Diapositive 10

L'économie sociale, différents éclairages

Une approche multidimensionnelle
➔2 versants (H. Desroche)
➔2 paliers (M. Parodi)
➔4 mitoyennetés (H. Desroche)
➔3 composantes (associations, coopératives mutuelles) : l'approche statutaire

Une hypothèse unificatrice du champ de l'économie sociale (Claude Vienney)
➔L'hypothèse de correspondance entre des acteurs, des activités, un système de règles

Commentaires

Les deux versants
Nous verrons la proximité avec l'approche de Karl Polanyi, qui sur un plan macro économique, analyse les enjeux du ré-encastrement de l'économique dans le politique. H. Desroche a ici cherché a montrer comment dans cette unité a priori de l'économie sociale, l'organisation des coopératives, associations et mutuelles ne se fait pas selon les mêmes « idéaux types » socio économiques.
Ainsi, ce qu'il appelle ***« Le social de l'économique » . il s'agit bien d'une organisation assise sur des principes économiques, mais au sein de laquelle on cherche à r***éintroduire un projet social. Ainsi en va-t'il des coopératives comme les SCOP (le bien-être des associés travailleurs) ou les coopératives de consommateurs (la ristourne réinvestie au bénéfice des consommateurs). C'est bien le versant *coopératif, entrepreneurial* de l'économie sociale traditionnelle.
« L'économique du social » permet plus directement d'éclairer ce qui caractérise les associations et les mutuelles d'abord mues par l'activité sociale en tant que tel (couverture des risques des sociétaires dans le cas des mutuelles, services sociaux, culturel aux membres voire aux populations dans le cas des associations). Le fonctionnement économique n'existe que parce qu'il permet de couvrir des besoins sociaux.

L'approche par les paliers, développée par Maurice Parodi s'appuie sur la confrontation du système de correspondance de Cl. Vienney (cf. ci dessous) aux réalités des systèmes d'association et de coopération dans les pays du Nord comme du Sud. Il constate, que le système de règle peut être mobilisé, au Nord comme au Sud, de façon informelle (hors cadre juridique) ; cette économie sociale « immergée » (économie populaire ou informelle dans les pays du Sud) préfigure bien souvent l'économie sociale « instituée ». Cette émergence (mobilisation des statuts) et la structuration sont alors le fruit d'un processus de développement des initiatives collectives.

Diapositive 11
L'économie sociale, deux versants, deux paliers

Deux versants (H. Desroche)

➔ ***« Le social de l'économique »***
Réintroduire un projet social au cœur de la sphère économique
Versant coopératif, entrepreneurial

➔ ***« L'économique du social »***
Etablir un fonctionnement économique pour couvrir, hors marché, des besoins sociaux
Versant associatif, mutualiste

Deux paliers (M. Parodi)

➔ ***«L'économie sociale « émergée » ou instituée***
Les statuts juridiques
La structuration institutionnelle (fédération, confédération)

➔ ***L'économie sociale « immergée » ou souterraine***
Initiative collective, communautaire d'un groupe de personnes qui entendent organiser une activité nécessaire à leur survie ou développement

Commentaires

Diapositive 12
L'économie sociale , 3 composantes et 4 mitoyennetés

On repère bien les trois composantes. Ce qui est plus singulier dans l'approche de Desroche, est d'avoir positionné ces 3 composantes au cœur de 4 mitoyennetés.

L'hypothèse de travail est celle du *membership* d'une communauté. Il propose d'observer comment l'économie sociale forme « un ensemble jointoyé par des empathies réciproques » avec des composantes fondamentales et des composantes se situant « aux frontières », elles mêmes pouvant se décliner en sous ensemble (cf. diversité coopérative). Sept principaux types d'entreprises sont alors repérés.

- Les 3 composantes fondamentales , Entreprises coopératives, mutualistes, associatives, s'organisent en fonction de ce *membership*.
- 4 autres composantes se situent aux frontières, dans la mesure où leur organisation reposerait pour parti sur les principes propres au *member ship :*

➢ l'entreprise communale (participation intensive, transparence, contrôle des péréquations entre le prélèvement fiscal et la régie gestionnaire)
➢ L'entreprise communautaire > cf. le développement communautaire québécois.
➢ L'entreprise paritaire (fait d'un syndicat agissant non comme représentant revendicatif mais comme agent responsable et donneur de travail – *copartnership* des entreprises allemandes)
➢ L'entreprise participative(aménagement des participations aux résultats, à la gestion, à la propriété)

(développé dans « Pour un traité d'économie sociale,CIEM, Mai 1983).

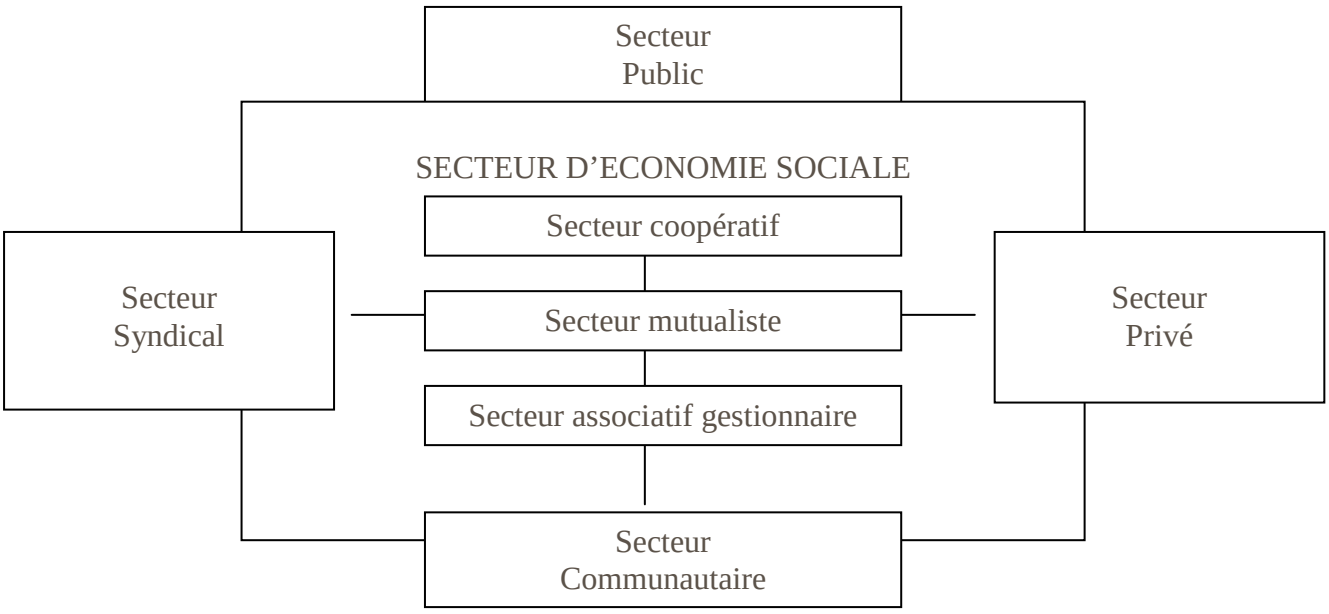

Commentaires

Diapositive 13
L'économie Sociale , Une hypothèse unificatrice

L'hypothèse de correspondance de Claude. Vienney

(Schéma)

Claude Vienney a développé dans sa thèse une hypothèse unificatrice dite ***hypothèse de correspondance***. Il pose que pour répondre à des besoins qu'ils éprouvent, sauvegarder et développer certaines activités vitales (production, consommation, échanges …), certains types d'acteurs inventent des règles particulières de fonctionnement, pour des initiatives par nature collective. Les lois qui viennent consacrer ces pratiques et fonder des statuts particuliers (coopératives, mutuelles associations) ne viennent que plus tard.
Il faut relever :

- **La nature particulière des acteurs :** des petits producteurs marchands, ou entrepreneurs individuels dont les activités sont soumises à divers processus de spécialisation ou d'intégration.
- **Les activités** : nécessaires à la reproduction de la force de travail des ouvriers, donc du capitalisme, mais délaissées par lui.
- **Les règles** : cf. règles des pionniers de Rochdale ou de l'ACI

Pour approfondir

Dossier documentaire : document 9 &10 à repérer, commenter

- Déclaration de l'ACI sur les principes, Manchester, 1995.
- Les acteurs, les activités et les règles de l'économie sociale et de l'économie populaire (support pédagogique Maurice Parodi).)

…à travailler en sous-groupe (présenter une initiative de votre connaissance)

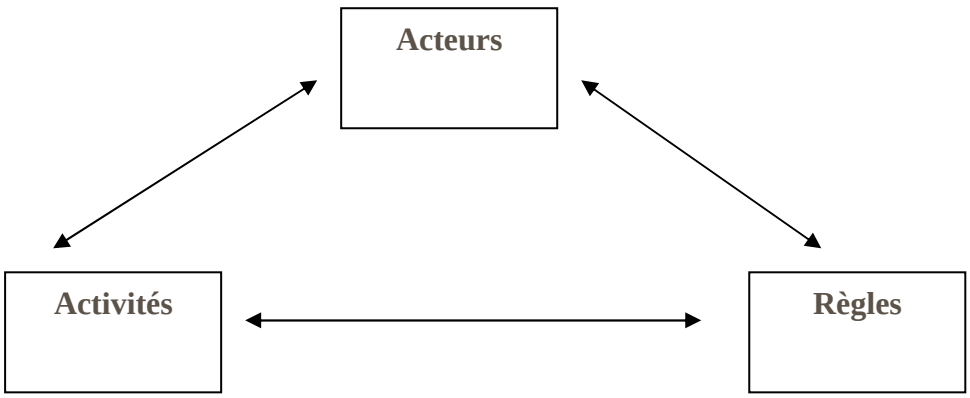

Sur l'économie solidaire : diapositive 14 à 16

Commentaires

Dans la compréhension communément admise de l'économie, celle-ci est abordée comme l'ensemble des activités d'échanges et de choix rendues indispensables par la rareté des ressources confrontée au nombre illimité de besoins et de désirs humains à satisfaire.
Ces activités d'échanges et de choix, constitutives de la vie sociale, seraient assurés majoritairement parles mécanismes du marché.

Pour développer le concept d'économie solidaire, Jean Louis Laville s'appuie sur l'approche de Polanyi : celui-ci reprend les principes de comportement économiques pour formuler une conception extensive de l'économie :

- le marché,
- la redistribution
- la réciprocité
- l'administration domestique

Nous verrons comment des chercheurs, Jean Louis Laville, Bernard Eme et d'autres avec eux identifient 3 spécificités au modèle de l'économie solidaire à partir de cette compréhension extensive de l'économie :

- la capacité d'hybridation
- l'implication des usagers dans la construction conjointe de l'offre et de la demande
- l'institutionnalisation des rapports sociaux dans les services de proximité

Diapositive 14

Trois spécificités du modèle d'économie solidaire

Un enjeu : une conception extensive de l'économie

3 spécificités du modèle :

1. L'hybridation de trois formes d'économie : économie marchande, économie non marchande, économie non monétaire

2. L'implication conjointe des usagers dans la construction conjointe de l'offre et de la demande des services qui leur sont destinés

3. L'institutionnalisation des rapports sociaux des services de proximité

Diapositive 15
L'hybridation de trois formes d'économie, illustration (Schéma)

Commentaires

Chacun des principes évoqués est associé à une « institution » :

La redistribution est le principe selon lequel la production est remise à une autorité centrale qui a la responsabilité de la distribuer. C'est le modèle de la centralité qui suppose une autorité et une division du travail
La réciprocité correspond à la relation établie entre plusieurs personnes par une suite durable de dons, sachant que le don et le contre don constituent des faits sociaux élémentaires. Son aspect essentiel est que les transferts sont indissociables des rapports humains. C'est le modèle de la symétrie, fréquemment usité dans l'organisation sociale des peuples sans écriture.
L'administration domestique consiste à produire à son propre usage, à pourvoir au besoin de son groupe. C'est le modèle institutionnel de l'autarcie.

Ces 3 derniers modèles sont étroitement mêlés, n'engendrent pas à eux seuls une fonction économique isolée.
Le marché, lieu de rencontre entre offres et demandes de biens et de services aux fins d'échanges. La valeur de l'échange peut être exprimée avec un prix, prendre la forme d'un paiement en nature. L'échange peut également être un troc.

Ce modèle qui lui est propre, l'échange, crée une institution qui est spécifique au marché, Le Marché. En ce sens, la maîtrise du système économique a des effets irrésistibles sur l'organisation tout entière de la société : la société gérée en tant qu'auxiliaire du marché est « La grande transformation » dont le 20^{e} siècle va être le témoin : la redistribution et le marché sont cloisonnés, La réciprocité et l'administration domestique sont marginalisés. L'activité économique a un mobile distinct : l'économie de marché fondée sur un double mouvement (marché autorégulateur, protection sociale).
La période de croissance génère dans les pays industrialisés un régime économique formé alors par l'articulation de 3 économies distinctes, renvoyant, chacun à des comportements économiques différents :
L'économie marchande : le marché assure la production et la distribution de biens ;il est régulé selon des modalités fluctuantes selon les pays (degré d'intervention étatique, espaces de négociations).
L'économie non marchande : la redistribution est organisée par l'Etat Providence qui revêt des formes spécifiques selon les configurations nationales.
L'économie non monétaire renvoie à la réciprocité et à l'administration domestique. Indissociable des relations sociales, elle se retrouve marginalisée, bien que moins dans les pays où l'Etat Providence est « inachevé » (Italie par exemple).

Crise des valeurs et crise économique permettent aux chercheurs et aux acteurs engagés d'expérimenter et d'agir à partir d'une hybridation des 3 économies qui devient alors la première caractéristique de l'économie solidaire.

Ces acteurs ont cherché à rompre avec le paradigme hégémonique en économie en proposant une nouvelle modalité de conception des services et activités de production à partir d'une **impulsion réciprocitaire**. Cette impulsion réciprocitaire repose notamment sur **l'implication des usagers dans la construction de l'offre** (ex. des crèches parentales), elle favorise un développement conjoint de l'offre et de la demande. Ainsi en est-il aussi par exemple des régies de quartiers qui s'adressant aux habitants usagers comme salariés cherchent à vivre au rythme des besoins des quartiers.

On assiste alors à des effets de démocratisation en donnant la parole aux usagers, en permettant leur coopération dans la production de biens et de services, …Les chercheurs mobilisés avec le CRIDA ont également évoqué la notion **d'espace publics de proximité** pour évoquer l'intérêt démocratique et économique de cette implication de multiples acteurs. La précarité, la rotation des volontaires … induit par la seule démarche réciprocitaire,plaident pour une hybridation des ressources et donc pour s'engager sur l'enjeu d'une **économie plurielle** .

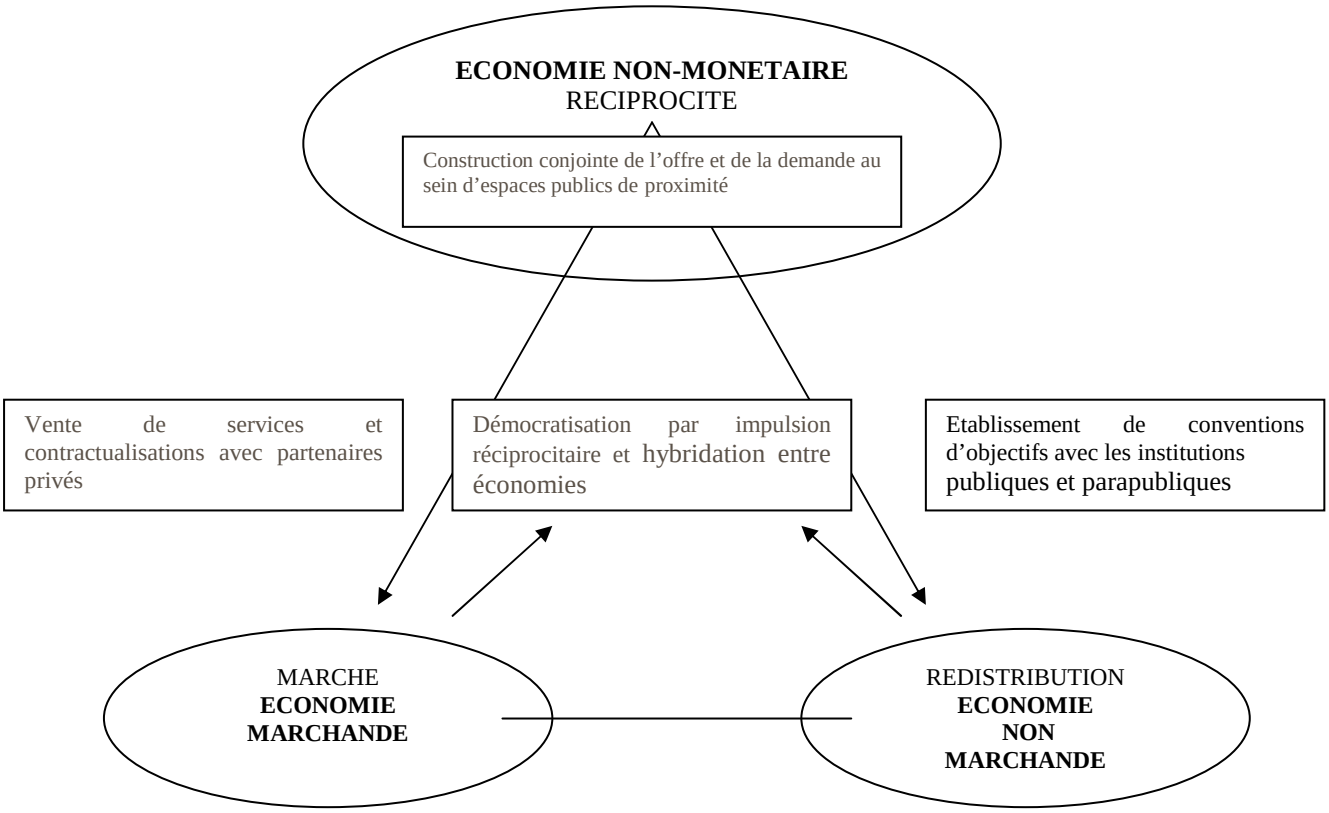

Idéal Type des services solidaires
J-Louis Laville, CRIDA, « Les services de proximité en Europe, 1993.

Diapositive 16
Vers une économie plurielle : l'économie solidaire au croisement de trois pôles (Schéma)

Contre l'étatisation ou la marchandisation des services (J-L Laville développe surtout son propos sur les services relationnels ou services de proximité, la voie de l'économie solidaire cherche à institutionnaliser les rapports sociaux de proximité pour en faire le fondement de la démocratisation de la société (cf. du même auteur économie solidaire et démocratie, Hermès, ou Association, démocratie et société civile, CRIDA/MAUSS…).

Deux conséquences du modèle

➔Une proposition politique sur l'évolution du rôle des pouvoirs publics :
Les fonctions étatiques, qui n'assurent pas en direct ces services sont alors la garantie de la non discrimination entre individus, groupes sociaux, générations, régions, par l'organisation de forme de mutualisation financière et de recours en cas d'insolvabilité ; leur action est celle de l'accompagnement à l'évaluation , à la définition d'exigences pour ces services à même de favoriser leur qualité et leur pilotage (devenu complexe car basé sur des partenariats et des modalités de concertation renouvelés).

➔L'expérimentation et le développement de pratiques à même de renouveler le débat sur l'emploi, le lien social et l'intégration sociale
Il s'agit de légitimer l'innovation socio-économique, de favoriser le fonctionnement d'entreprise hybrides, de par leurs parties prenantes comme de par leurs modes de financement.
En particulier, la simplification des financements sociaux serait requise pour des services sociaux rendus illisibles pour les usagers ou les décideurs locaux et plus largement plaiderait pour une conception du travail social « fondée sur le principe d'une nouvelle subsidiarité ». : Tendre à éviter le cas particulier ou le groupe cible qui comporte toujours le danger de la stigmatisation ; être dans une logique de prévention pour empêcher que le besoin d'assistance n'apparaisse, en accompagnant les personnes ou les groupes à intégrer des initiatives collectives et partenariales, …

Pour approfondir

Dossier documentaire : <u>document 11</u> à présenter et travailler

- La maison commune, Jacques Prades, RECMA n°281, juillet 2001.

A partir de la maison commune, susciter des commentaires de la salle pour décrire les caractéristiques des initiatives, en illustration des principes théoriques exposés

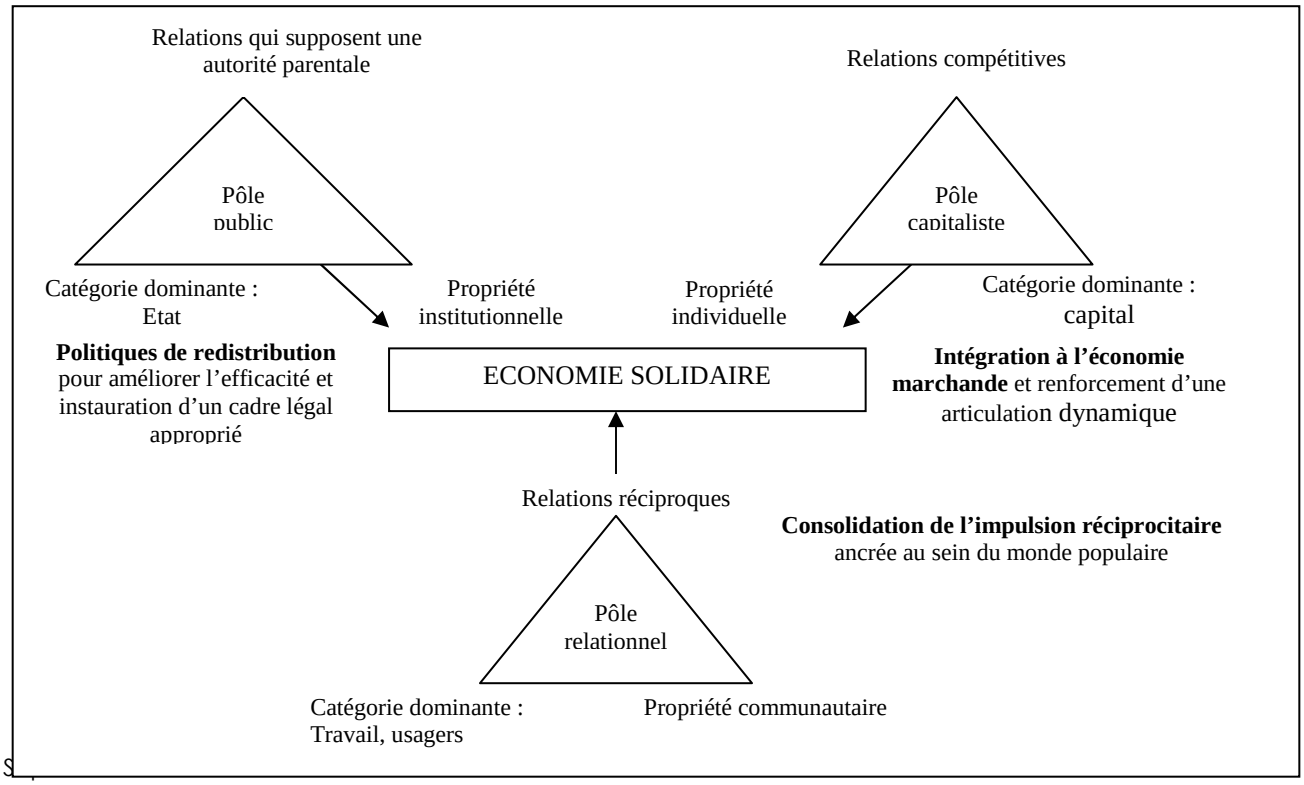
Relations qui supposent une autorité parentale
Pôle public
Catégorie dominante : Etat
Politiques de redistribution pour améliorer l'efficacité et instauration d'un cadre légal approprié
Propriété institutionnelle
Relations compétitives
Pôle capitaliste
Propriété individuelle
Catégorie dominante : capital
Intégration à l'économie marchande et renforcement d'une articulation dynamique
ECONOMIE SOLIDAIRE
Relations réciproques
Pôle relationnel
Catégorie dominante : Travail, usagers
Propriété communautaire
Consolidation de l'impulsion réciprocitaire ancrée au sein du monde populaire

2.2 Diversité terminologique et quête d'un modèle commun

Commentaires

Les termes de 3e système ou tiers secteur apparaissent synonymes, leur usage dépendant de leur contexte d'usage. Le terme de tiers secteur, mobilisé par les chercheurs, est utilisé en référence aux secteurs public et privé. La notion de 3e système, mobilisé par la DG emploi de la Commission Européenne pour un appel à projet (3e système et emploi) dans le courant des années 90 est en référence aux systèmes marchand et non marchand.

La notion de tiers secteur, plus que d'autres approches scientifiques au caractère +/- rigoureux (secteur quaternaire, …) reste d'usage au niveau international (*third sector*), dans la communauté scientifique. Il est peu utilisé par les acteurs n'ayant que peu de portée opérationnelle. C'est cette portée opérationnelle qu'a recherché un temps la Commission Européenne, mais elle-même ne l'a pas préservé au delà de l'appel à projet.

C'est en 2000 que le gouvernement Jospin, avec la mise en place d'un secrétariat d'Etat à l'économie solidaire (2000-2002), a lancé la notion « groupé » d'économie sociale et solidaire (E.S.S), relayée aujourd'hui tant par les acteurs (quand ils ont cette identité et/ou la conscience de leur appartenance au secteur) et les collectivités territoriales. L'enjeu est évident : il s'agit de faire poids, de conforter l'identité commune, même si, dans les faits, les acteurs ne s'y retrouvent pas toujours.

Il faut bien voir qu'au niveau européen, sans parler de la dimension internationale, la notion d'économie sociale ou *social economy* n'est pas pleinement reconnue, en particulier dans les pays anglo saxons où l'approche *non profit* prévaut. Quand aux pays germaniques ou du nord, du fait du mode de synergie Etat marché(prévalence de la négociation collective pour les premiers, développement important du *welfare state* pour les seconds), il est question d'un « secteur d'intérêt général intégré » où les 3 composantes ne peuvent à ce jour être reconnues comme unité.

A cet égard, la posture des instances de l'Union Européenne est importante. C'est parce qu'un temps a existé la DGXXIII, dédié à l'innovation et à l'économie sociale que les pays latins, Italie, Espagne, Portugal se sont également appropriés la notion.d'économie sociale. Pour l'économie solidaire, seuls les belges parlent de « nouvelle économie sociale ».Le développement de réseaux européens de chercheurs sert également la quête d'un modèle commun. C'est ainsi que via le CIRIEC, la notion de *third sector* s'est développée. C'est ainsi qu'un noyau de chercheurs européens, collaborant avec le CRIDA, reconnaît la notion d'économie solidaire.

Enfin, en 1996, un réseau européen s'est organisé autour du prof. Jacques Defourny, de l'Université de Liège, le réseau EMES (Emergence de l'Entreprise sociale en Europe) du nom de leur premier projet.
L'existence de « clés de lecture » de ce concept, l'appropriation du terme par la Commission Européenne et l'OCDE entre 2000 et 2005, devrait favoriser et contribuer à l'adoption d'un modèle commun. En France, ce terme commence également à être entendu à travers des « assises régionales de l'entrepreneuriat social » ou encore les travaux de l'AVISE (Agence de Valorisation des Initiatives Socio Economiques, soutenue notamment par l'Etat et la C.D.C).

Diapositive17
Diversité terminologique et quête d'un modèle commun

L'appropriation par le politique
La notion de 3e système (Commission Européenne, 1995-2000)
La notion d'économie sociale et solidaire

L'apport scientifique
La notion de tiers secteur
La notion d'entreprise sociale (réseau EMES, 1999)

Pour approfondir

Dossier documentaire : document 12 à repérer

- Extrait du référentiel européen de métier de l'entrepreneur social, Université Coopérative Européenne

III. Quelques enjeux et problématiques de l'ESS

Introduction de partie

Plutôt que de balayer l'ensemble des enjeux et problématiques qui traversent le secteur, nous avons opéré des choix permettant de mieux appréhender l'ESS, de l'identifier, de l'accompagner dans une visée opérationnelle.

Nous avons déjà fait écho à certaines problématiques comme la question de la dialectique entre banalisation et instrumentalisation qui touchent bien sûr le champ plus ancien de l'économie sociale mais qui interpelle aussi l'économie solidaire dans son développement. Des questions comme les risques d'alignement dans la mutualité et les coopératives bancaires françaises ou la problématique des associations gestionnaires ne seront donc pas directement abordées ici.

Pour en discuter, nous avons par exemple pris le cas de l'Insertion par l'activité économique, qui constitue un des champs à la fois des plus complexes au regard des problématiques contemporaines de « désaffiliation » et simultanément des plus structurés dans la grande « nébuleuse » de l'E.S.S. contemporaine.

La question de la gouvernance et celle de l'évaluation de l'utilité sociale, en raison de l'enjeu non seulement de faire valoir et d'entretenir les caractéristiques de l'ESS, ce qui fait sa force et son caractère innovant, mais aussi en raison de l'impératif de lisibilité que rencontre l'ESS.

Diapositive 18

1. ESS et développement local, une convergence naturelle ?
2. A l'épreuve des faits : questions à partir d'une illustration
3. Se connaître : l'enjeu de la gouvernance
4. Se reconnaître à l'interne en en externe : l'enjeu de l'évaluation de l'utilité sociale

Commentaires

Diapositive 19
Prendre appui sur la convergence naturelle entre ESS et développement local,?

Le territoire peut être posé, ainsi que le fait Michel Autès (Université de Lille I) comme étant lui-même une des conditions d'efficacité économique de l'ESS, aux côtés de la relation humaine et de la démocratie.

Le principe est le suivant :
- l'ESS donne la primauté à la relation humaine et à la transaction.
- Elle favorise également la gestion par différentes parties prenantes. Elle a capacité à faire émerger les demandes et besoins collectifs et à organiser la co-production de l'offre : en conséquence, l'organisation démocratique est elle même une condition d'efficacité économique.

- *Une « formule de base » de l'ESS : relation, démocratie et territoire*

On le repèrera dans la spécificité des coopératives par exemple, pour lequel les réserves sont impartageables, et donc non opéables : l'enracinement coopératif dans le territoire est d'ailleurs une donnée historique ainsi que le rappelle Jean-François Draperi, « la coopérative vit et meurt avec le territoire », dans l'ouvrage qui reprend les entretiens de Maraussan en 2001. Cette « qualité patrimoniale » peut jouer efficacement alors contre la normalisation intrinsèque au processus de mondialisation.
- Pour se faire, l'ESS s'appuie le plus souvent sur les interactions entre individus d'un même territoire et vise un développement économique territorialisé.

[Possibilité, selon le temps, de décliner l'exemple de structuration territoriale spécifique des coopératives sociales italiennes : la stratégie du champ de fraises]

C'est donc bien les principes mêmes et les règles de l'économie sociale qui donne lieu à une convergence naturelle entre ESS et développement local.
Nous ne rentrerons pas plus loin dans les approches du capital social et de la proximité. En revanche, il faut souligner que ce lien se fait le plus souvent dans le sens du développement durable : pas de projet de développement local sans les trois dimensions combinées : s'il est économiquement viable (critères d'efficacité), socialement équitable (critères de justice sociale) et écologiquement durable (critères de ménagement de l'écosystème). Les travaux développés sur l'utilité sociale des entreprises de l'ESS (cf. ci après) montrent justement que les organisations de l'ESS vise la production volontaire d'effets sur ces dimensions du développement durable.

- *Des prédispositions pour agir dans et sur le développement durable*

Le développement aujourd'hui, de plans de de l'ESS à l'échelle de mairies (ex. Lille), de région (ex. PACA), mais aussi de collectifs territorialisés de l'IAE, etc … montre bien une prise de conscience des acteurs, opérateurs, voir des collectivités territoriales dans ce sens. Cette prise de conscience partagée, bien souvent le fruit de

- *Une prise de conscience partagée des acteurs et des collectivités territoriales*

démarches participatives, ne va pas cependant sans heurt quant à la mise en œuvre :

> La lisibilité de l'ESS pose, là encore problème à plusieurs titres. A titre d'exemple :

- La mobilisation d'acteurs de l'ESS qui ne s'identifient pas encore en tant que tel au champ, bien qu'ils en partagent les valeurs et en vivent les règles au quotidien et à l'inverse, la délimitation des « bénéficiaires » de ce type de programme : à partir de quels critères reconnaître les acteurs de l'ESS ? ;
- Comment conduire les autres acteurs d'un territoire (élus, entrepreneurs « conventionnels », populations) à identifier, tirer parti, … de l'ESS et de sa propension à contribuer au développement durable ?

> Les programmes d'appui développés par la puissance publique, au-delà de la dynamique participative, se confrontent aux problématiques partenariales traditionnelles entre les acteurs de l'ESS et le secteur public : obligations de résultats plutôt que de moyens, conventions précaires, réforme du code des marchés publics, …

Commentaires

Diapositive 20
Questions à partir d'une illustration sectorielle : L'IAE

➔ **Naissance et développement de l'IAE**

- *l'enjeu de la prise en charge de personnes inaptes … puis aptes au travail*

Dans une idéologie globale de réponses aux problèmes de l'exclusion par le travail, la prise en charge de groupe sociaux exclus s'est d'abord manifestée envers les populations considérées comme inaptes au travail (notamment personnes handicapées).
Cette prise en charge s'est étendue, à la fin des années 70 aux populations aptes au travail mais discriminées selon divers facteurs (age, sexe, manque de qualification, origine sociale ou ethnique, …)

➔L'enjeu de la prise en charge de personnes inaptes … puis aptes au travail

- *La professionnalisation des structures de l'IAE*

Les entreprises qui autrefois acceptaient un certain taux de sous-productivité ont peu à peu externalisé la fonction d'insertion.
C'est ainsi que des associations qui n'avaient pas de vocation économique à l'origine, association de prise en charge des personnes handicapées par exemple, se sont retrouvées à pérenniser et diversifier des activités économiques d'insertion.
Des structures ont progressivement vu le jour, de l'ETTI, entreprise de travail temporaire d'insertion, au chantier d'insertion ou à l'entreprise d'insertion. Elles se sont retrouvées à travailler dans le cadre d'un parcours d'accompagnement sur des « niches » de marché.
On compte aujourd'hui 5 à 6 grands type de structures dont la différenciation tient au type d'appui de l'Etat (réglementation, prise en charges des postes), au type de publics (degré « d'inemployabilité », par ex.), au type d'accès au marché (objet des missions et activités économiques), et au rôle théorique qu'elle jouerait dans un « parcours de retour à l'emploi » : les Entreprises d'insertion (EI), les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), les Groupements d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), les Associations intermédiaires (AI), les Chantiers d'Insertion (C.I), les régies de quartier (RQ).

➔La professionnalisation des structures de l'IAE

- *L'IAE : sas ou nasse ?*

Un des enjeux du dialogue avec l'Etat quant à la réglementation et au soutien public à ces différentes pratiques est le taux de sortie vers l'emploi. Celui-ci n'est pas toujours au rendez-vous, non nécessairement faute de compétences des structures mais surtout en raison des facteurs de plus en plus complexes d'exclusion du marché du travail et de problématiques associées au développement de la pauvreté.
Qui plus est, les formes d'emploi développées dans l'IAE, selon les cadres mis en place par les pouvoirs publics, sont précaires. Aussi malgré les formes d'organisation et les pratiques d'accompagnement parfois innovantes mises en place par ce secteur en expérimentation permanente, et malgré la revendication des acteurs quand à leur rôle de « sas » , on est en droit de se demander si le secteur de l'IAE participe à une recomposition plus harmonieuse du marché du travail ou au contraire à une précarisation de celui-ci ? Au cœur de cette controverse, plusieurs problématiques inextricablement mêlées : qui définit l'inemployabilité, sur quels critères ? l'IAE est-il en voie de constituer un « marché parallèle » du travail ? Le travail doit-il rester le seul facteur d'intégration économique et social ?

➔L'IAE : sas ou nasse ?

Commentaires

Diapositive 21
Se connaître : l'enjeu de la gouvernance

➔Repères sur la notion de « la gouvernance »

Repères sur la notion de « gouvernance »
Théoriquement, *Gouvernance* signifie « science du gouvernement » renvoyant à la gestion des affaires publiques. Cette acceptation large a permis une utilisation polysémique voire idéologique de cette notion (gouvernance des territoires, gouvernance d'entreprise, définition d'une « bonne gouvernance » par la banque mondiale …).
En son sens le plus « neutre », elle renvoie aux modes de répartition des pouvoirs et aux processus de décision politique qui, dans la société, permettent d'élaborer et de mettre en œuvre des services et des biens publics.
Elle est utilisée aussi, et de plus en plus, pour désigner les pratiques de participation à la gestion d'une organisation (entreprise, …).

➔ Distinguer la gouvernance spécifique d'une OESS

Distinguer la gouvernance spécifique d'une OESS
Du fait de leurs règles mêmes, les entreprises de l'ESS supposent une gouvernance spécifique qui doit être distinguée du positionnement des entreprises conventionnelles sur la « corporate gouvernance » (qui intègre transparence financière, composition, fonctionnement du CA, RSE interne et externe).
Cet intérêt pour la gouvernance spécifique d'une entreprise d'E.S.S est bien illustrée par les recommandations récentes du rapport Pfimlin, président de la confédération nationale du Crédit Mutuel « Coopératives et mutuelles : un gouvernement d'entreprises original »

➔ Animer et pérenniser la gouvernance spécifique des organisations de l'ESS

Cette gouvernance spécifique se retrouve en conséquence à l'étage de l'administration (la gestion des pouvoirs) ou de la gestion à proprement parler (celle de l'exécutif, du management) La façon dont ces valeurs, principes et règles peuvent traverser tous les domaines de la gouvernance et de la gestion, est démontrée par Maurice Parodi.

Animer et pérenniser la gouvernance spécifique des organisations de l'ESS
Les problématiques qui y en découlent ne sont pas nouvelles : Henri Desroche avait déjà analysé, à partir du quadrilatère coopératif , les problématiques de management intrinsèques aux OESS. Par exemple, la question de la gouvernance spécifique des associations de service social peut être posée …
On le voit, la pérennisation d'une bonne gouvernance démocratique relève d'un effort constat, tenant tant à la capacité d'animation globale des parties prenantes, au-delà de la seule gestion des ressources humaines, à l'attention portée à leur articulation.

Pour approfondir

Dossier documentaire – document 13, 14 et 15 à repérer

- Coopératives et mutuelles : un gouvernement d'entreprise original, Rapport du groupe de travail présidé par Etienne Pflimlin dans le cadre de l'Institut Français des Administrateurs, Janvier 2006.
- Maurice Parodi, Les valeurs, principes et règles peuvent traverser tous les domaines de la gouvernance et de la gestion, U.C.E (http://uce.université-coopérative.coop)
- H. Desroche, le quadrilatère coopératif

Connaître ses effets

C'est une obligation de moyens, qui participe de la vie et de la santé de l'entreprise sociale, également sur le plan économique : c'est, en effet, la qualité de ces articulations qui favorise la poursuite, le maintien et le développement des objectifs spécifiques que s'est fixée l'entreprise d'E.S.S, il s'agit d'en reconnaître les effets, c'est l'objet des travaux et enjeux actuels de l'évaluation de l'utilité sociale de ces entreprises.

A titre d'exemple, la démarche qualité mise en place par le COORACE, à travers la démarche et l'outil CEDRE, intègre l'enjeu de la gouvernance.

➔ **Connaître ses effets**

Diapositive 22

Se reconnaître à l'interne et en externe : l'enjeu de l'évaluation de l'utilité sociale

Dans les économies marchandes qui ont une tendance « naturelle » à s'assimiler à des « sociétés marchandes », ce qui ne se compte pas en unités monétaires ne compte pas ou compte peu…
Il y a donc un enjeu évident à mesurer en unités économiques ou monétaires tout ce qui, dans l'utilité sociale, peut être valorisé selon le système des prix ou de « quasi-prix », c'est-à-dire en « équivalent marchand ». Il faut alors en passer, au niveau micro-économique, par le système des « comptes de l'entreprise » et au niveau macroéconomique par la comptabilité nationale. Le P.I.B. (ou Produit Intérieur Brut) agrège, au niveau d'un pays, toutes les valeurs ajoutées dégagées et enregistrées par l'ensemble des entreprises ou unités productives localisées sur le territoire national. Il est devenu, à tort, l'indicateur économique clé du niveau de développement atteint par un pays. Il permet un premier classement des pays qui n'a qu'une signification limitée sur une échelle du **développement durable**. Les créateurs des comptes nationaux eux-mêmes (Fouquet notamment), avaient d'ailleurs mis en garde contre la tentation d'utiliser cet indicateur comme un indicateur de bien être ou sur l'impossibilité de passer du **P.I.B.** au **« B.I.B. »** (bonheur intérieur brut). Patrick Viveret a rappelé les principales critiques que l'on pouvait adresser aux systèmes comptables d'enregistrement de la valeur économique en vigueur et passé en revue quelques voies innovantes pour **« reconsidérer la richesse »**, en intégrant d'avantage notamment, dans notre manière de compter et d'apprécier les vraies richesses, les données des nombreux **indicateurs sociaux** spécifiques ou synthétiques élaborés tant au plan national qu'au plan international.

➔ **Ce qui ne se mesure pas ne compte pas …**

Les recherches sur l'utilité sociale, notion par ailleurs mobilisée sur le plan juridique et fiscal, renvoient donc à l'enjeu de mesurer l'état de la société, et ayant pour objet d'en exprimer le bien-être. Ce sont donc des repères quantitatifs, généralement construits en vue de répondre à la volonté des pouvoirs publics d'améliorer la connaissance pour éclairer l'action. Il n'y a pas de « définition claire, acceptée et reconnue par tous » (Gosset, recherche DIES-MIRE 2001), il s'agit d'un accord, d'une convention construite autour de cette finalité.

➔ **A la recherche d'une convention valable sur la valorisation des effets sociaux et sociétaux**

Pour les entreprises de l'économie sociale, ces recherches, et les expérimentations conduites aujourd'hui, répondent à un double enjeu : Evaluer leur utilité sociale, c'est se donner les moyens de rendre lisible, de démontrer leur apport à la société – notamment dans leur lien avec les pouvoirs publics, mais c'est également un outil de pilotage, ainsi qu'en témoignent les initiatives dénommées « démarches progrès » afin d'améliorer leur capacité interne à poursuivre leur propres objectifs sociaux (Assemblée Permanente de l'économie sociale, Nord Pas de Calais, Comité national de liaison des régies de quartiers).

La recherche mise en place par la DIES au début des années 2000, a permis à Jean Gadrey de dégager en synthèse, 9 champs de critères de l'utilité sociale. Néanmoins, cette typologie recherche l'exhaustivité et crée des mailles trop larges pour aborder du point de vue d'une seule entreprise ce qui peut faire son utilité sociale.

➔ Quelles approches de l'utilité sociale ?

La plupart des praticiens s'accordent d'ailleurs aujourd'hui, à travers les expérimentations mises en place à faire une large part à l'auto évaluation accompagnée, qui transite notamment par la détermination d'indicateurs propres à chaque secteur, filière ou entreprise (exemple du champ de l'environnement, et de la démarche portée par le CNAR Environnement [centre de ressource thématique du dispositif DLA].

Maurice Parodi, du Collège Coopératif P.A.M, a travaillé à la conception de grilles d'évaluation à travers des recherches successives, qui fournissement une base méthodologique aux acteurs cherchant à déterminer des référentiels d'évaluation de l'utilité sociale, et qui visent à faire reconnaître la spécificité de l'E.S.S, en tentant de lier les valeurs des entreprises de l'E.S.S aux critères et indicateurs de l'utilité sociale. C'est sans doute, à ce jour, ces travaux qui cherchent le plus précisément à lier économie sociale et solidaire et utilité sociale.

➔ Situer l'utilité sociale

En effet, il importe pour y voir clair de distinguer :
-l'utilité sociale d'autres notions juridiques proches : utilité publique, intérêt général ;
- l'utilité sociale de la responsabilité sociale des entreprises.

Pour approfondir

Dossier documentaire – <u>document 16 et 17</u> à repérer

- Jean Gadrey, 9 approches de l'utilité sociale, 2003.
- Maurice Parodi, 4 tableaux d'exposition de l'utilité sociale, 2002.

- Débat à engager sur les notions d'utilité publique, d'intérêt général, de responsabilité sociale des entreprises